



**Procès-verbal
de la séance d'installation des autorités communales
de la législature 2021-2026
du 23 juin 2021 à 19h30
à la Caserne du SDIS du Haut-Lac - Route du Pré-de-la-Croix 6**

Présidence : Mme Patricia Dominique Lachat, Préfète du district d'Aigle
Suivi de M. Yvan Burnier, nouvellement élu

Secrétaire : Mme Valérie Teissl

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance par Mme Patricia Dominique Lachat, Préfète du district d'Aigle
2. Appel et assermentation des membres du Conseil général
3. Assermentation des membres de la Municipalité
4. Election du/de la président/e du Conseil général
5. Election du/de la secrétaire du Conseil général
6. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation par Mme la Préfète
7. Reprise de la séance par le/la président/e nouvellement élu/e
8. Election du/de la vice-président/e du Conseil général
9. Election des scrutateurs et des suppléants/tes du bureau du Conseil général
10. Nomination de l'huissier/ère de la Municipalité et du Conseil général
11. Nomination des délégués/es dans les associations intercommunales
12. Nomination de diverses commissions

1. Ouverture de la séance par Mme Patricia Dominique Lachat, préfète du district d'Aigle

Mme Patricia Dominique Lachat, préfète du district d'Aigle, ouvre la séance d'installation du nouveau Conseil général et de la nouvelle Municipalité de la Commune de Rennaz. Elle remercie chacun pour sa présence.

2. Appel et assermentation des membres du Conseil général

Mme Patricia Lachat explique la procédure et fait lecture du règlement.

La liste des citoyennes et des citoyens aptes à faire partie du Conseil général est déposée sur le bureau.

Elle précise qu'aucun recours n'a été déposé auprès de la préfecture dans les délais légaux.

Une secrétaire provisoire est nommée : Mme Valérie Teissl

Deux scrutateurs provisoires sont nommés : Mme Brigitte Sculati
Mme Marlène Cavin

Après la lecture de la promesse légale par la Préfète, les conseillers répondent : « Je le promets ».

La Préfète procède à l'appel et à l'assermentation des 31 personnes présentes.

Les nouveaux conseillères et conseillers du Conseil général sont :

Mme	Elodie	Angéloz	Mme	Evelyne	Lüthi
M.	Ludovic	Angéloz	Mme	Stéphanie	Luneau
Mme	Ruby	Bakshi Khurdi	M.	Michel	Mingard
Mme	Régine	Bernet	Mme	Khrystyna	Mytsak
Mme	Karin	Boismoreau	Mme	Hélène	Oulevey
Mme	Arlette	Borloz	M.	Olivier	Pautrel
Mme	Sarah	Bornet	Mme	Geertruida Maria	Raja
M.	Yvan	Burnier	Mme	Jessica	Riedi-Savoyen
Mme	Marlène	Cavin	M.	Christophe	Roumier
M.	Christian	Chatelan	Mme	Brigitte	Sculati-Berset
Mme	Nicole	Cosandey	M.	Bernard	Teissl
M.	Jovo	Djakovic	Mme	Valérie	Teissl
M.	Patrice	Dumusc	M.	Trajco	Tilev
Mme	Catherine	Fankhauser	Mme	Suzana	Tileva
M.	Sunil	Khurdi	M.	Dominique	Weber
Mme	Valérie	Légeret			

3. Assermentation des membres de la Municipalité

La Préfète demande confirmation à la Syndique qu'aucun lien de parenté ne la lie à l'un des nouveaux municipaux.

Madame la Syndique et Madame, Messieurs les Municipaux élus déclarent qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé par l'article 48 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

La Préfète procède à l'assermentation de la Municipalité, à savoir :

Mme Carine Deladoey, Municipale

M. Gérald Dumusc, Municipal

M. Fabio Lecci, Municipal

M. Pierre Henri Légeret, Municipal

Mme Muriel Ferrara, Syndique

4. Election du ou de la président(e) du Conseil général

A la présidence est proposé M. Yvan Burnier qui accepte la proposition.

Il est élu tacitement par acclamation pour une durée d'une année du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

La Préfète félicite le nouveau président et rappelle qu'il est maintenant le premier citoyen de la Commune de Rennaz.

5. Election du ou de la secrétaire du Conseil général

Au secrétariat est proposé Mme Valérie Teissl qui accepte la proposition.

Elle est élue tacitement par acclamation pour la durée législative de 5 ans, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

La Préfète félicite la secrétaire pour sa réélection.

6. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation par la Préfète

Le procès-verbal de la séance d'installation présidée par Mme la Préfète est lu par la secrétaire.

Il est approuvé par l'Assemblée à main levée à l'unanimité tel que présenté, copie en annexe.

L'Assemblée entend le discours de Mme la Préfète pour cette nouvelle législature 2021-2026. Elle souhaite à chacun beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions et reste à disposition pour toute aide.

Mme la Syndique, Mme Muriel Ferrara, prend la parole :

*« Monsieur Le Président,
Madame la Préfète,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Chers invités,*

A Rennaz, il se dégage depuis plusieurs années une ambiance particulière pour ne pas dire « sereine ». Tout sera entrepris pour maintenir cet état d'esprit entre nos deux pouvoirs locaux, fondé sur le partage et non la confrontation. Et si, comme dans tous les couples, nous devons une fois ou l'autre nous chamailler, ce serait toujours avec la ferme intention de nous réconcilier autour du verre de l'amitié, verre que nous ne pouvons malheureusement pas partager en cette période.

L'engagement politique relève de sacrifices, de critiques de toutes sortes et tout ceci au détriment d'heures qui pourraient être consacrées à la famille ou aux loisirs. Vous avez fait le choix d'assumer la fonction de conseillères et conseillers généraux et je vous en félicite. Vous en retirerez, beaucoup de satisfaction personnelle avec le sentiment d'avoir fait quelque chose pour notre village.

Nous avons la chance de vivre dans un pays où l'intégration et la répartition équitable des richesses sont encore, heureusement, des objectifs partagés par le plus grand nombre. Selon des modalités et dans une mesure variable, c'est vrai, mais souvent, les fossés qui nous séparent ne sont ni si profonds, ni si larges que ça. Cette situation privilégiée nous ouvre des possibilités, elle nous permet d'affronter les défis de notre société dans un esprit positif et constructif. Je me réjouis dès lors de partager avec vous toutes et tous ces cinq prochaines années. J'espère qu'elles seront riches de propositions et d'idées nouvelles.

Je vous rappelle également que lorsque vous êtes nommés dans une commission intercommunale que ce soit l'ASPHIL, EPUDEHL ou le service du feu ou autre, il est important que vous alliez aux séances lorsque vous êtes convoqués. Autrement notre commune n'est pas représentée et les décisions se prennent sans nous.

Au nom de la Municipalité, je n'aimerais pas terminer ce bref message sans vous féliciter et vous remercier par avance d'avoir choisi de vous engager et, pour les anciens, de vous réengager pour continuer ce travail exigeant, mais si passionnant. J'espère que vous trouverez également beaucoup de satisfaction dans vos nouvelles fonctions. Et si vous estimez qu'on radote, qu'on ergote ou qu'on zozote, n'hésitez pas à le dire : cela nous fera le plus grand bien !

En attendant, je vous souhaite d'excellentes vacances estivales ! Je vous remercie de votre attention. »

7. Reprise de la séance par le/la président/e nouvellement élu/e

Ayant terminé son intervention, la Préfète cède la place et la parole au nouveau président, M. Yvan Burnier.

M. Yvan Burnier remercie l'Assemblée pour son élection. Il se réjouit de collaborer avec la nouvelle Municipalité et les membres du Conseil général.

Ne connaissant pas personnellement toutes les personnes présentes, M. Yvan Burnier demande aux membres de l'assemblée que, lorsque la parole leur est accordée, de bien vouloir se nommer.

8. Election du vice-président du Conseil général

A la vice-présidence est proposé M. Dominique Weber qui accepte la proposition.
Il est élu tacitement par acclamation pour une année du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

9. Elections des scrutateurs et des suppléants(es)

Sont élus par acclamation pour une année du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 :

Scrutateur : Mme Geertruda Maria Raja (Thérèse)

Scrutateur : Mme Suzana Tileva

Suppléante : Mme Ruby Bakshi Khurdi

Suppléante : Mme Karin Boismoreau

10. Nomination de l'huissier/ère du Conseil général

Selon le règlement du Conseil général en vigueur article 12, l'huissier est nommé par la Municipalité. Celle-ci propose M. Patrice Dumusc qui accepte la proposition.

Il est approuvé par acclamation pour la durée législative de 5 ans du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

11. Nomination des délégués dans les associations intercommunales

Nomination au Conseil intercommunal de l'ASPIHL - Association scolaire et parascolaire du Haut-Lac :

Sont nommés pour la délégation variable :

1. Délégué : M. Dominique Weber

2. Délégué : M. Sunil Khurdi

Nomination au Conseil intercommunal d'EPUDEHL - Association intercommunale d'épuration et de distribution d'eau du Haut-Lac :

Sont nommés pour la délégation variable :

1. Délégué : M. Christian Chatelan

2. Délégué : M. Christophe Roumier

3. Déléguée : Mme Jessica Riedi-Savoyen

Nomination au Groupement forestier des Aqittes :

Est nommé :

1. Délégué : M. Christophe Roumier

Nomination au Conseil intercommunal de l'ORPC du district d'Aigle - Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile :

Est nommé pour la délégation variable :

1. Déléguée : Mme Sarah Bornet

Nomination à la Commission consultative du feu du service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) du Haut-Lac :

Est nommé à la Commission du feu :

1. Délégué : M. Bernard Teissl

Nomination à la Commission de gestion intercommunale des écoles (Etablissement primaire et secondaire Villeneuve Haut-Lac) :

Est nommé :

1. Déléguée : Mme Régine Bernet

12. Nomination de diverses commissions

Commissions permanentes

Nomination de la Commission de gestion et des finances :

Sont élus :

1. 1^{er} membre : Mme Nicole Cosandey
2. Membre : Mme Régine Bernet
3. Membre : Mme Arlette Borloz
4. Membre : Mme Karin Boismoreau
5. Membre : Mme Stéphanie Luneau
6. Suppléant : M. Christophe Roumier

Commission de recours en matière d'impôts et d'informatique :

Sont élus :

- 1er membre : M. Sunil Khurdi
Membre : M. Christian Chatelan
Membre : Mme Jessica Riedi-Savoyen
Suppléant : M. Patrice Dumusc

Commission d'animation :

Sont élus :

- 1er membre : M. Christophe Roumier
Membre : Mme Suzana Tileva
Membre : Mme Karine Boismoreau
Membre : Mme Ruby Bakshi Khurdi
Membre : Mme Hélène Oulevey
Suppléante : Mme Khrystyna Mytsak
Suppléante : Mme Sarah Bornet

Commissions municipales

Pour les commissions municipales, les membres seront nommés par la Municipalité en collaboration avec le bureau du Conseil général. Les personnes choisies seront informées ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h15.

Au nom du Conseil général

  
Le Président : Yvan Burnier
La Secrétaire : Valérie Teissl

Rennaz, le 31 juillet 2021

Annexe : procès-verbal de la séance d'installation présidée par Mme la Préfète.



Procès-verbal

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

Le mercredi 23 juin 2021 à 19h30

Présidence de Madame la Préfète

- ORDRE DU JOUR :**
1. Assermentation des membres du Conseil
 2. Assermentation des membres de la Municipalité
 3. Election du président du Conseil
 4. Election du secrétaire du Conseil

Ces opérations se font selon la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Le registre civique est déposé sur le bureau. Il est constaté que la convocation des citoyennes et citoyens a été faite régulièrement.

La liste des citoyennes et citoyens aptes à faire partie du Conseil est déposée sur le bureau.

Il est constaté que les élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Fonctionne comme secrétaire provisoire, Mme Valérie Teissl.

Fonctionnent comme scrutateurs provisoires,

Mme Brigitte Sculati et Mme Marlène Cavin

31 citoyens sont présents.

Les citoyennes et citoyens absents seront assermentés à la première séance du Conseil à laquelle ils se présenteront.

Madame la Syndique et Madame, Messieurs les Municipaux élus déclarent qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé par l'article 48 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Chaque membre du Conseil est appelé, solennise la promesse légale, ensuite la Municipalité et enfin Madame la Syndique, selon l'article 62 de dite loi.

Est nommé président du Conseil, M. Yvan Burnier, tacitement.

Est nommé secrétaire du Conseil, Mme Valérie Teissl, tacitement.

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le président du Conseil et la secrétaire (selon l'article 12 de la Loi précitée).

Le procès-verbal est lu et approuvé.

Madame la Préfète se retire et remet la présidence à M. Yvan Burnier, président, qui poursuit les opérations légales.

La Préfète :



La Secrétaire :